

PRAP-2S 004

Devenir acteur Prap 2S (prévention des risques liés à l'activité physique - sanitaire et médico-social)

Public

Tous les salariés, opérateurs et agents du secteur sanitaire et médico-social (établissements de santé, structures d'aide et de soins à la personne, maisons de retraite...).

Prérequis

Afin d'assurer les conditions de réussite de la formation, il est essentiel que la structure soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Il est également indispensable que le dirigeant (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées. Pour cela il lui est vivement recommandé de suivre, idéalement en amont, la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs Prap, ou par les Carsat/Cramif/CGSS.

Objectif de formation

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'un établissement du secteur 2S.

Objectifs pédagogiques

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...). L'observation et l'analyse d'une situation de travail.
- L'identification des risques liés à l'activité physique.
- Les propositions d'amélioration.
- La remontée d'informations.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- La démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances.

Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

4 jours soit 28 heures, en présentiel.

Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur Prap 2S certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences, se voient délivrer par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS un certificat « d'acteur Prap 2S » valable 24 mois.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est recommandé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap 2S » (MAC) d'une Durée de 14 heures et de satisfaire aux évaluations certificatives des compétences.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations Acteur PRAP 2S et Formateur PRAP 2S](#)